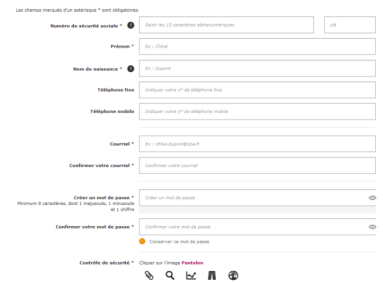
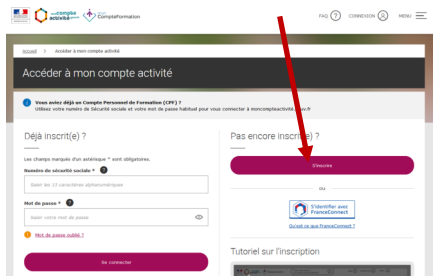
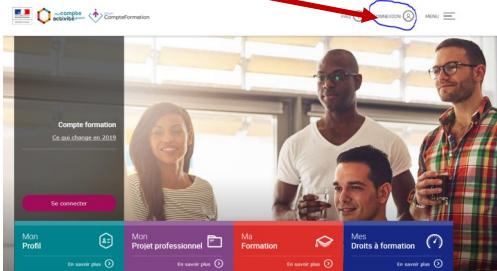


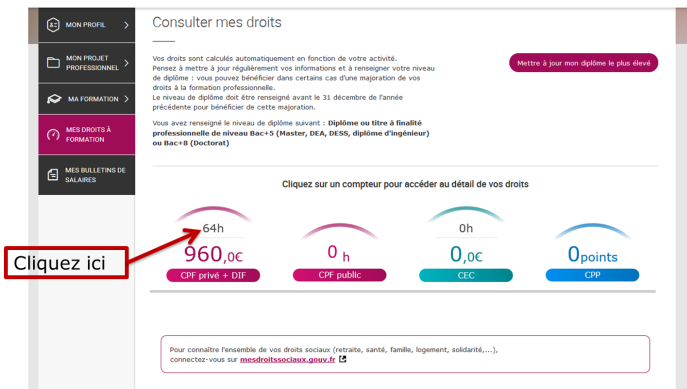
Créer son compte CPF

1. pour créer votre compte, munissez vous de votre numéro de sécurité sociale
2. connectez vous au site: <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public>
3. cliquez sur « connexion »
4. inscrivez-vous
5. remplissez le formulaire



Consultez vos droits et imprimez les

1. consultez l'espace « Mes droits à formation »
2. affichez le détail
3. imprimez



3. imprimez

Historique de mes droits CPF privé

Vos droits à formation sont calculés automatiquement à partir des déclarations annuelles de vos activités. Ils dépendent de votre temps de travail, en fonction de votre situation. Ils sont reportés dans votre compte durant le 1er trimestre de chaque année.

[Consulter la vidéo de présentation de vos droits](#)
[> En savoir plus sur le calcul de mes droits CPF](#)

Imprimer mon historique Cliquez ici

Année	Date de l'opération	Nature du mouvement	Droits	Détails
2017	04/04/2018	Déclaration(s) Employeur(s)	+ 24h	Voir
2016	13/03/2018	Déclaration(s) Employeur(s)	+ 16h	Voir
2015	12/05/2016	Déclaration(s) Employeur(s)	+ 24h	Voir

Droits crédités : droits déclarés par vos employeurs
Droits débités : droits ayant servi au financement de vos formations

Lignes par page 10